

Organisateur : association Team Binouzh Trail

Date : dimanche 7 mars 2027 — départs échelonnés à partir de 8h

Lieu : salle des fêtes de Hamars, 4-6 chemin de la Roque, 14220 Hamars · Le Hom (Calvados)

Informations et contact : lafabrizh.fr · fabrizh.run@gmail.com · Instagram @la_fabrizh_run

01 FORMAT DES ÉPREUVES

Quatre épreuves, **sans classement** et sans barrière horaire intermédiaire, au départ de la salle des fêtes de Hamars. Chaque trail emprunte un parcours unique et balisé. **Les parcours ferment à 15h00** (voir article 08).

ÉPREUVE	DISTANCE · DÉNIVELÉ	DÉPART
Trail 30 km « Le Léopard »	30 km · 900 D+	8h00
Trail 21 km « L'Hermine »	21 km · 673 D+	9h00
Trail 12 km « La Korrigane »	12 km · 400 D+	10h00
Randonnée	10 km · 300 D+	vers 10h10, juste après le 12 km

02 CONDITIONS DE PARTICIPATION (RÉGLEMENTATION FFA)

ÂGES MINIMUM

- Trail 12 km : nés en 2009 ou avant
- Trail 21 km et Trail 30 km : nés en 2007 ou avant
- Randonnée : ouverte à tous les âges

JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES

- Trails 12, 21 et 30 km : licence FFA ou Parcours Prévention Santé (PPS) en cours de validité
- Randonnée : aucun justificatif demandé

03 MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Pour les **trails 12, 21 et 30 km**, chaque coureur porte sur lui, pendant toute la course :

- un gobelet pliable (gobelet souple de trail)
- une réserve d'eau : **1 litre** (21 et 30 km), **500 ml** (12 km)
- une réserve alimentaire
- un sifflet
- une veste de pluie
- une couverture de survie
- un téléphone portable chargé
- Randonnée : pas de matériel obligatoire ; une réserve d'eau et un gobelet sont conseillés.
- Les bâtons sont autorisés sur toutes les épreuves.

04 RAVITAILLEMENTS

- Trail 30 km et Trail 21 km : ravitaillement eau au km 10, ravitaillement solide au km 16, ravitaillement complet à l'arrivée
- Trail 12 km : ravitaillement eau au km 10, ravitaillement complet à l'arrivée
- Randonnée : ravitaillement eau au km 8, ravitaillement complet à l'arrivée

05 DOTATION

Chaque participant reçoit une dotation à l'arrivée :

- Trails 12, 21 et 30 km : un lot spécial trail (t-shirt finisher inclus sur le 21 et le 30 km, en option sur le 12 km) ;
- Trail 12 km : en plus, une bière de la brasserie L'Escale offerte (coureurs majeurs ; boisson sans alcool pour les mineurs) ;
- Randonnée : un lot spécial randonneurs.

La dotation est remise à chaque participant ayant rejoint l'arrivée, sur présentation du dossard, jusqu'à la fermeture du village. *L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.*

06 INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font **uniquement en ligne via 123 Go** : lafabrizhrun.123go.fr. **Aucune inscription sur place.**

Ouverture des inscriptions : 1^{er} novembre 2026. Clôture : 22 février 2027 à 23h59.

ÉPREUVE	TARIF 2027	PARTICIPANTS MAXIMUM
Trail 30 km	28 € + 1,60 € de frais d'inscription t-shirt finisher inclus	150 coureurs
Trail 21 km	20 € + 1,10 € de frais d'inscription t-shirt finisher inclus	150 coureurs
Trail 12 km	11 € + 0,90 € de frais d'inscription t-shirt finisher en option : 16,50 €	150 coureurs
Randonnée	8 € + 0,90 € de frais d'inscription	100 marcheurs
Total		550 participants

TRANSFERT ET RESPONSABILITÉ

- Tout engagement est personnel.
- Tout transfert non autorisé engage la responsabilité du participant.
- Transferts acceptés jusqu'à 7 jours avant l'épreuve.

07 RETRAIT DES DOSSARDS

Salle des fêtes de Hamars — 4-6 chemin de la Roque, 14220 Hamars · Le Hom :

- Samedi 6 mars 2027 : 14h – 17h
- Dimanche 7 mars 2027 : dès 6h30, jusqu'à 9h30

08 SÉCURITÉ & ENVIRONNEMENT

La course est encadrée par des signaleurs. Chaque participant s'engage à respecter la nature, à ne laisser aucun déchet et à rester sur le balisage officiel. Le balisage est installé la veille et retiré immédiatement après l'épreuve, sans dégradation de la forêt.

SERRE-FILE

Chaque épreuve est fermée par un bénévole serre-file, qui parcourt le tracé derrière le dernier participant. Son rôle est uniquement d'assurer la sécurité : il vérifie que personne ne reste sur le parcours, indique aux signaleurs qu'ils peuvent quitter leur poste, et alerte le PC course en cas de besoin. Il n'est pas là pour presser les participants.

TRAVERSÉES DE ROUTE

Une priorité de passage a été accordée aux intersections et traversées de routes situées sur le parcours. Les participants s'y conforment strictement aux indications des signaleurs, qui sont seuls habilités à autoriser la traversée. En dehors de ces points, les participants circulent dans le respect du code de la route et se tiennent près du bord de la chaussée.

ABANDON

En cas d'abandon, le participant doit obligatoirement prévenir le signaleur ou le responsable de ravitaillement le plus proche, ou appeler le PC course. Un participant qui quitte l'épreuve sans prévenir engage sa responsabilité. Hors urgence ou blessure nécessitant une prise en charge, l'organisation n'assure pas le rapatriement des abandons.

PC COURSE ET URGENCES

PC course : 07 68 01 15 95. Ce numéro figure également sur le dossard. En cas d'accident, appeler d'abord le PC course, puis le 112 si la situation l'exige.

Chaque participant s'engage à porter assistance à toute personne en difficulté et à rester auprès d'elle jusqu'à l'arrivée des secours.

FERMETURE DU PARCOURS

Les parcours ferment à **15h00**. Passée cette heure, les postes et les ravitaillements sont levés et le balisage retiré.

ASSURANCE

L'association Team Binouzh Trail a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il est vivement conseillé aux autres participants de souscrire une assurance individuelle accident.

09 RÈGLES DE COURSE

- Le dossard est porté de façon visible sur le devant, pendant toute la durée de l'épreuve.
- Les participants respectent intégralement le parcours balisé.
- Les chiens sont acceptés uniquement sur la randonnée, tenus en laisse.
- Tout engagement est personnel : les transferts se font uniquement par l'organisation (article 06).

10 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ANNULATION ET INTEMPÉRIES

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, de neutraliser ou d'annuler une ou plusieurs épreuves en cas de force majeure, de conditions météorologiques dangereuses ou sur demande de l'autorité administrative. Dans ces cas, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

DROIT À L'IMAGE

Du fait de son engagement, chaque participant autorise l'organisation et ses partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve, sur tous supports.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.